

**RAPPORT DU DIRECTOIRE
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
(ORDINAIRE, EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE)
DU 28 JUILLET 2008**

Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire, Extraordinaire et Ordinaire) à l'effet de vous proposer :

A titre ordinaire :

- de ratifier la nomination d'un membre coopté du Conseil de Surveillance,

A titre extraordinaire :

- de modifier la structure de gouvernance de la société par l'institution d'un Conseil d'Administration,
- de supprimer le prélèvement sur le bénéfice distribuable de la somme nécessaire pour servir aux actionnaires, à titre de premier dividende, un intérêt de six pour cent (6%) l'an sur le montant libéré et non remboursé de leurs actions,
- d'adopter de nouveaux statuts mis à jour, simplifiés et intégrant la modification de la structure de gouvernance et la suppression du prélèvement précité,
- de transférer au Conseil d'Administration des autorisations et délégations accordées au Directoire par les assemblées générales extraordinaires du 15 avril 2008 et 30 avril 2007,

A titre ordinaire :

- de transférer au Conseil d'Administration l'autorisation accordée au Directoire par l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 2008,
- de nommer les membres du Conseil d'Administration et de fixer le montant des jetons de présence qui leur seraient alloués.

Lors de sa séance du 3 juin, votre Directoire a décidé, à la demande du Conseil de Surveillance, de soumettre à votre approbation le changement de mode de gouvernance de la Société pour adopter la forme de Société Anonyme de type classique, avec :

- un Conseil d'Administration qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires, agit en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise, détermine la stratégie et les orientations de l'activité de la Société et s'assure de leur mise en œuvre,
- un Président du Conseil d'Administration qui veille, notamment, au bon fonctionnement des organes de la Société et à ce que soient appliqués, aux meilleurs niveaux, les principes du gouvernement d'entreprise,
- et un Directeur Général, chargé de la mise en œuvre de la stratégie définie par le Conseil, de la gestion opérationnelle et de la représentation de la Société vis-à-vis des tiers.

Le Directoire soumet donc à votre approbation l'adoption du mode d'administration prévu par les articles L.225-17 à L.225-56 du Code de commerce qui comporte, à la place du Directoire et du Conseil de Surveillance, un Conseil d'Administration et un Directeur Général.

Le Directoire soumet, en outre, à votre approbation la suppression d'une ancienne disposition statutaire qui prévoyait le versement d'un premier dividende de six pour cent (6%) du montant libéré et non remboursé des actions, cette disposition ne revêtant plus d'intérêt réel compte tenu des distributions régulièrement assurées par la Société.

Si les propositions précitées recueillent votre assentiment, nous vous demanderons de profiter de cette opportunité pour adopter de nouveaux statuts simplifiés, mis à jour et intégrant la modification de la structure de gouvernance et la suppression du prélèvement sur le bénéfice distribuable.

Corrélativement, le Directoire vous demandera de transférer au profit du Conseil d'Administration les autorisations accordées au Directoire par les assemblées générales du 15 avril 2008 et 30 avril 2007 en matière d'achat d'actions de la Société, de réduction de capital social par annulation d'actions acquises ou détenues par la Société, d'augmentation du capital social en faveur des salariés du Groupe et, enfin, en matière d'attribution d'actions gratuites et d'octroi d'options d'achat d'actions.

Nous vous inviterons également à vous prononcer sur la nomination des membres du Conseil d'Administration que nous vous proposons. Nous attirons votre attention sur le fait que conformément au projet de nouveaux statuts les membres du Conseil d'Administration seraient nommés pour une durée de trois années et renouvelés par tiers (ou par fraction aussi égale que possible) chaque année. Lors du Conseil d'Administration suivant les premières nominations, les noms des administrateurs sortant par anticipation au terme de la première et de la deuxième année seraient déterminés par tirage au sort.

Nous vous rappelons enfin qu'à la suite de la démission de Monsieur Robert Halley de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, votre Conseil a jugé utile de compléter le nombre de ses membres et a coopté Monsieur Bernard Arnault, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur. Nous soumettons donc cette cooptation à votre ratification.

Le Directoire